

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 9 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 9 juillet, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Max Tourvieilhe, 1^{er} vice-président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H05 en présence de :

PRESENTS : Messieurs M LARDY, E. FARGIER, G.DOZ, M. BOUSCHON, S. CIVIER (proc de J. DURIEU), G. JALADE (proc de P. GAILLARD), B. PERRUSSET (proc de G. FANGIER) C. BOUTONNET, JC. COURT, S. DEGUILHEM, JY. PONTHER, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY, D. BERAL, J. SOUBEYRAND, B. MEISS (proc de R THIOILLIERE), R. ROURESSOL, F. BRECHON, P. ABEILLON (proc de MF. MARTIN), D. RECCHIA, J. SARTRE (proc de M. CHAZE), P. LAVIALLE, J-C FLORY, R. LACROTTE (proc de M. CEYSSON), M. TOURVIEILHE (proc de C. GARCIA), et P. MANENT
Mesdames M. ALLAMEL (proc de A. LOYET), MN. DURAND (proc de A. BASTIDE), C. FAURE, P. ROUX, C. SUCHET, C. PASTRE, D. FORBIN (proc de S. REYNIER) et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 35

Procurations : 11

Votants : 46

Absents : 9

Date de convocation : 03/07/2019

Absents : Messieurs, A. CHIRAUSSSEL, B. DE FOMMERVAULT, F. JOUFFRE, J. SEBASTIEN, A. LACOSTE et Mesdames M. DUBOIS, F. DUMAS F. NOGIER et N. BARACAND

En présence des suppléants non votants : J. LEBELLEGO

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Objet : Marché 2019-06 - Aménagement d'une voie douce Ucel/Saint Privat

Par délibération DEL27092018-12 du 27 septembre 2018, le conseil communautaire a autorisé le lancement de cette opération. Une consultation a donc été publiée du 18/04/2019 au 15/05/2019.

Le marché, composé de deux lots, a été estimé à 288 664 €HT, soit

Lot 1 Terrassements généraux/aménagements de surface : 224 564 € HT

Lot 2 Mobilier et signalétique : 64 100 € HT

4 offres ont été reçues pour le lot 1, le lot 2 n'ayant fait l'objet d'aucune offre.

Aussi, une procédure sans publicité ni mise en concurrence a été engagée en application de l'article R 2122-2 du décret 2018-1075 du 03 décembre 2018 relatif au code de la commande publique lequel dispose : *'L'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables lorsque, dans les cas définis ci-après, soit aucune candidature ou aucune offre n'a été déposée dans les délais prescrits, soit seules des candidatures irrecevables définies à l'article R. 2144-7 ou des offres inappropriées définies à l'article L. 2152-4 ont été présentées, et pour autant que les conditions initiales du marché ne soient pas substantiellement modifiées...'*

Après une première analyse des offres, le 22 mai 2019, considérant les critères de sélection (50% pour le prix et 50% pour la valeur technique) ayant permis un premier classement, il a été décidé d'engager la phase de négociation prévue au règlement de la consultation.

A l'issue de la négociation, en réunion d'analyse finale le 25 juin 2019 les offres reçues s'élèvent à :

LOT 1 Terrassements généraux - aménagement de surfaces Estimation : 224 564 € HT	<i>OFFRE en € HT</i> avant négociation (offre de base)	<i>OFFRE en € HT</i> après négociation	CLASSEMENT
COLAS	264 282.10	251 772.10	3
Note finale obtenue (valeur technique 7 et prix 8.75)	15.37	15.75	
SATP	248 468.53	235 379.33	1
Note finale obtenue (valeur technique 8.50 et prix 9.48)	18	17.98	
EUROVIA	287 167.09	232 823.71	2
Note finale obtenue (valeur technique 6.50 et prix 10)	15.45	16.50	
GUINTOLI	369 975.00	358 878.65	4
Note finale obtenue (valeur technique 3.97 et prix 5.5)	10.11	9.47	
LOT 2 Mobilier et signalétique Estimation : 64 100 € HT			
CCLOT	66 114€		1
Note obtenue (valeur technique et prix)	19		

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'autoriser le Président à signer les marchés avec les entreprises arrivées en première position du classement, à savoir :

Lot 1 : SATP pour un montant de : 235 379.33 € HT

Lot 2 : CCLOT pour un montant de : 66 114.00 € HT

Soit un total de travaux de : 301 493.33 € HT (+4.4% par rapport à l'estimatif)

« Certifié exécutoire compte tenu de la télé
transmission en Sous-Préfecture de
Largentière le



Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 10 juillet 2019
Le 1^{er} Vice-Président, Max TOURVIELHE

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20190709-DEL09072019-20-
DE
Date de télétransmission : 10/07/2019
Date de réception préfecture : 10/07/2019